

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GFP du 29 juin 2023



Membres du CA présents : Emmanuel Beyou, Delphine Blanc, Fanny Bonnet, Delphine Chan-Seng, Aurélie Colas, Jean-Jacques Flat, Laurent Gervat, Simon Harrisson, Cédric Loubat, Gustavo Luengo, Jean Raynaud, Olivier Sandre, Florent Vauthier

Membres invités permanents et de droit présents : Séverine Boyer, Khalid Ferji, Valérie Gaucher, Maud Save, Yvette Tran, Noelle Billon, Sophie Guillaume, Jean-François Gérard, Claude Janin, Daniel Grande

Excusés : Sylvain Caillol, Marc Dolatkhani, Loic Le Pluart

Invités : Vincent Monteil

La séance est ouverte à 14h00 en visioconférence sur la plateforme zoom.

Les points abordés sont les suivants :

1. Approbation du compte-rendu du CA du 6 avril 2023

Le compte-rendu est approuvé à 93% (7% d'abstention).

2. Renouvellement partiel des membres du CA

Il est proposé de demander aux candidats de fournir un document de 2 pages maximum comprenant un CV et une profession de foi. Les membres du CA ont validé cette proposition à 82% (12% non, 6% abstention). Un email sera envoyé aux membres du GFP pour collecter les candidatures d'ici la mi-septembre. Les candidatures seront alors examinées par les membres du CA lors de la réunion du 6 octobre.

3. Groupe de travail/commission prix

Fanny Bonnet, animatrice du groupe de travail prix, fait un retour sur les dernières discussions du groupe (compte-rendu de la dernière réunion du groupe de travail en annexe). Le groupe de travail a proposé la mise en place de deux nouveaux prix : le prix innovation et le prix chercheur confirmé dont les contours sont présentés dans le compte-rendu. Les membres du CA ont validé la création de ces deux prix à 95% (5% d'abstention).

Le travail du groupe de travail ayant abouti, il a conduit à la création de la commission prix suite à la validation du CA lors de la réunion du CA du 6 avril. Cette commission a pour mission d'assister le CA sur les prix sans rôle décisionnaire. La composition proposée de cette commission est la suivante : Vincent Monteil, Sophie Guillaume, Maud Save, Séverine Boyer, Aurélie Colas et Fanny Bonnet, cette dernière en sera l'animatrice. La composition de cette commission pour un mandat de 3 ans est validée par les membres du CA à 100%. Il est suggéré qu'en fin de mandat de faire un renouvellement partiel des membres de cette commission afin d'assurer la continuité de ses missions.

4. Prix 2023 : prix Champetier et prix d'Honneur

Fanny Bonnet en tant qu'animatrice de la commission prix partage les propositions qui lui ont été remontées par les sections locales. Les personnes émérites et retraitées proposées pour le prix Champetier ont été requalifiées pour le prix d'Honneur. Pour chaque prix, quatre propositions ont été retenues. Les personnes proposées par plusieurs sections locales ont été dans un premier temps retenues et la liste a été complétée par un vote des membres du CA. Les personnes retenues pour le prix Champetier sont Elodie Bourgeat-Lami Philippe Cassagneaux, Henri Cramail, et Costantino Creton ; pour le prix d'Honneur, Noelle Billon, Thierry Hamaide, Jean-Marc Pujol et Rogez Spitz.

Chaque dossier sera évalué par deux rapporteurs. La commission prix va se charger d'obtenir les CV de ces personnes pour les transmettre aux rapporteurs. L'attribution des prix se fera lors de la réunion du CA du 28 septembre.

5. Commission communication

Il est proposé de créer une commission communication afin d'y rassembler tous les acteurs de la communication du GFP (personnes en charge du site web, LinkedIn, Twitter, représentant au comité de rédaction de l'Actualité Chimique) avec des volontaires. Les membres du CA ont validé à 85% (15% d'abstention) la création de cette commission. Dans un premier temps, les contours de cette commission seront définis avant de faire un appel à volontaires pour œuvrer au sein de cette commission qui n'aura pas de rôle décisionnaire. Il serait souhaitable que des jeunes (doctorants/postdoctorants et jeunes recrutés) s'investissent dans cette commission pour proposer des actions au CA.

6. IUPAC-MACRO

Delphine Chan-Seng avait été contactée par le bureau des congrès de Strasbourg concernant l'organisation du IUPAC-MACRO. Suite à une discussion du bureau, les membres du CA ont été amenés à se prononcer pour savoir s'ils souhaitent soutenir une candidature de la France auprès de la division « polymer » du IUPAC probablement en 2032. Les membres du CA ont validé cette proposition à 95%. Sophie Guillaume, Simon Harrisson et Delphine Chan-Seng vont commencer à échanger avec Paul Topham (secrétaire) et Igor Lacik (vice-président) de la division afin de pouvoir présenter cette candidature lors du colloque IUPAC qui se tiendra à La Hague (20-27 août 2023). Lors de la discussion concernant le lieu, Strasbourg semble une bonne option.

7. Adhésion morale

Simon Harrisson fait un point sur les possibilités de mettre en place une adhésion morale pour le GFP. Une adhésion morale comprend un nombre défini d'accès aux événements de l'association, le droit d'avoir un ou plusieurs représentants à l'AG et de voter, et de présenter un candidat aux élections du CA. Il faudrait donc préciser dans le règlement interne du GFP le fonctionnement des adhésions collectives et mettre en place les choses afin que tout soit fait de manière non-nominative. Il reste à savoir si les modifications du règlement interne peuvent être validées par une Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire.

Il rappelle que la Direction Générale des Finances Publiques affirme que l'adhésion individuelles revêt un caractère personnel et que de ce fait, le CNRS ne peut plus payer les adhésions individuelles, mais le CNRS peut adhérer en tant que personne morale. La possibilité de personnes morales d'adhérer au GFP est indiquée dans le statut du GFP (article 6). Un laboratoire n'étant pas une personnalité morale, il ne peut adhérer à une association, mais les directeurs d'unités sont autorisés à signer pour le délégué régional en engageant la délégation qui est une personnalité morale. Serait-il possible d'envisager des adhésions collectives au niveau des laboratoires en impliquant les tutelles en tant que personne morale ? SH contactera l'INC afin d'avoir une confirmation écrite qu'une telle solution soit acceptable. L'essentiel est que l'adhésion d'un laboratoire soit une adhésion collective et non pas une collection d'adhésions individuelles. Donc les noms des chercheurs ne doivent pas apparaître sur le bon de commande.

8. Prochaines dates

CA. 28 septembre 2023, 6 octobre 2023